

Les collectivités locales de Guadeloupe en 2004 : Stabilisation du nombre d'agents communaux

Au 31 décembre 2004, près de 15 000 agents sont employés dans les collectivités locales de la Guadeloupe. Rapportés à la population, les effectifs sont supérieurs à la moyenne métropolitaine de 21%. Malgré ces effectifs importants, la Guadeloupe se caractérise par le taux d'encadrement le plus bas de France. Dans trois filières sur dix seulement, ce taux dépasse celui de la métropole (médico-sociale, médico-technique et police). Après la forte baisse observée depuis 2000, les effectifs communaux se stabilisent à un niveau comparable à celui de la Martinique. Le taux d'administration locale des communes varie entre 13 et 46 pour 1 000 habitants.

Au 31 décembre 2004, 14 769 agents sont employés par les collectivités locales. Les trois quarts d'entre eux sont des agents communaux. Les agents départementaux représentent 16% de l'ensemble. Les personnes qui travaillent dans les organismes régionaux et intercommunaux sont quant à eux beaucoup moins nombreux. L'ensemble de cette fonction publique locale emploie 5 588 hommes et 9 181 femmes. Parmi les 34 communes de l'archipel guadeloupéen, seules Terre-de-Bas, Bouillante, le Moule, la Désirade, Saint-Barthélemy et Gourbeyre, emploient autant d'hommes que de femmes. A l'inverse, Saint-François, le Lamentin, Capesterre-Belle-Eau, Pointe-à-Pitre et Petit-Canal, emploient deux fois plus de femmes que d'hommes. Basse-Terre emploie trois fois plus de femmes que d'hommes.

Un effectif important pour assurer la double fonction régionale et départementale

En 2004, le taux d'administration locale de la Guadeloupe est de 35 agents pour 1 000 habitants contre 29 pour 1 000 en métropole. Cet écart peut s'expliquer par le fait que la Guadeloupe est une petite région. En effet, elle dispose de la même structure administrative que les régions hexagonales avec en plus une double fonction "Département-Région". Toutefois son taux d'administration locale reste inférieur à celui des autres DOM (40 pour 1 000 en Martinique et 41 pour 1 000 en Guyane).

L'emploi dans les collectivités locales de Guadeloupe au 31 décembre 2004

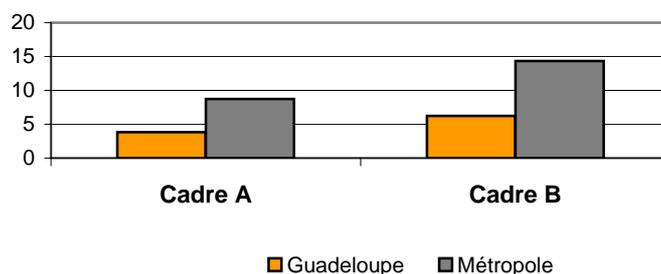
Organismes	Titulaires	Non titulaires	Assistantes maternelles	Contrats aidés	Emplois jeunes	Apprentis	Total
Communaux	9 269	1 223	13	585	326	15	11 431
Départementaux	1 877	105	396	20	2	.	2 400
Régionaux	480	151	631
Intercommunaux	206	39	.	9	30	.	284
Autres	4	18	.	.	1	.	23
Total	11 836	1 536	409	614	359	15	14 769

source : Insee - Colter

Deux fois moins de cadres qu'en moyenne

En 2004, 4 % du personnel de la fonction publique locale sont des "cadres A" et 6 % des "cadres B", soit au total un taux d'encadrement de 10%. Ces taux sont les plus faibles des 26 régions françaises (en métropole, ils sont respectivement de 9% et de 14%). La Guadeloupe détient par conséquent le taux de "cadre C" le plus élevé de France (90% des effectifs).

Nombre de cadres A et B pour 100 agents

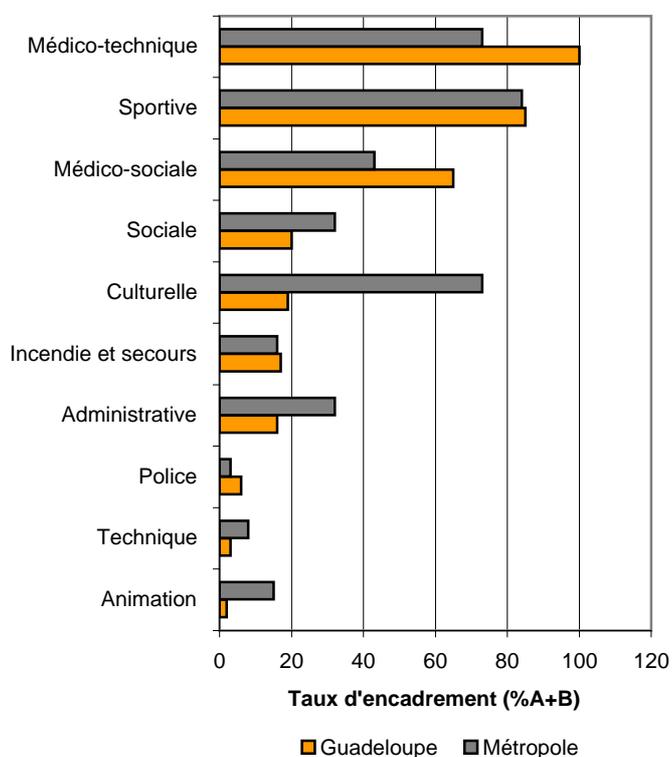


source : Insee - Colter 2004

Davantage de cadres médico-sociaux et médico-techniques

Les filières *médico-technique*, *médico-sociale* et *police* bénéficient d'un niveau d'encadrement supérieur à celui de métropole. La filière *médico-sociale* de Guadeloupe enregistre un taux d'encadrement de 65 % contre 43% en métropole. En Guadeloupe, sont dénombrés 6% de "cadres A et B" dans la filière *police* contre 3% en métropole et 100% dans la filière *médico-technique* contre 43% en métropole. Ce dernier résultat doit être pondéré par le fait que la filière *médico-technique* emploie très peu d'agents en Guadeloupe ainsi qu'en métropole.

3 filières ont un taux d'encadrement supérieur à celui de métropole



Source : Insee - Colter 2004

Regroupant 92% des agents des collectivités locales guadeloupéennes, ce sont les filières *administrative*, *animation*, *culturelle*, *sociale* et *technique* qui entraînent vers le bas le taux d'encadrement du département. En effet, les filières les plus importantes : *administrative* (3 197 agents) et *technique* (7 192 agents) emploient respectivement 16% et 3% des "cadres A et B" de Guadeloupe. En métropole, ce sont 32% de "cadres A et B" qui exercent dans la filière *administrative* et 8% pour la filière *technique*. Les filières *culturelle* (19% de "cadres A et B") et *sociale* (20% de "cadres A et B") ont des taux d'encadrement beaucoup plus bas que ceux de la métropole (respectivement 73% et 32%). Avec 18 agents pour 10 000 habitants, la filière *animation*, n'emploie que 2% de "cadres A et B". En métropole, le constat est différent puisqu'elle représente 15 agents pour 10 000 habitants et qu'elle embauche 15% de "cadres A et B".

Rappel sur les filières:

- La filière *sociale* regroupe les conseillers et assistants socio-éducatifs, les agents spécialisés des écoles maternelles,...
- La filière *médico-sociale* réunit les médecins, les psychologues, les infirmiers, rééducateurs,...
- La filière *technique* rassemble les ingénieurs, les techniciens, contrôleurs de travaux, agents d'entretien,...
- La filière *médico-technique* rallie les biologistes, pharmaciens, aides et assistants médico-techniques,...

Définitions :

Le taux d'encadrement est le rapport de l'effectif des cadres A et B sur l'effectif total.

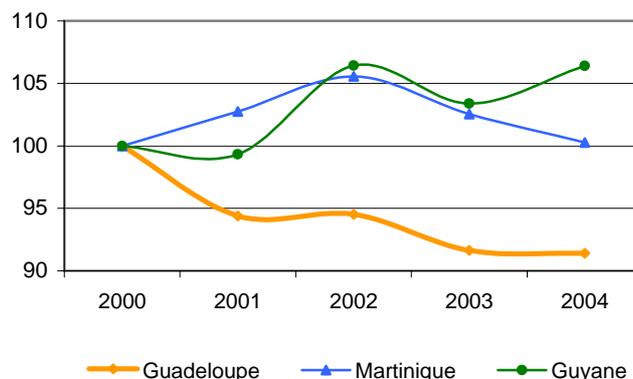


La baisse des effectifs communaux ralentit

Entre 2000 et 2001, 1 505 emplois précaires ont été supprimés dans les communes, baisse non compensée par l'augmentation du nombre de titulaires (+804). La comparaison entre les emplois précaires et les titulaires, montre que pour 100 emplois observés en 2000, 40 précaires et 129 titulaires sont dénombrés en 2004. La résorption de l'emploi précaire est une conséquence de l'entrée en vigueur de la loi Sapin du 3 janvier 2001.

Par ailleurs, la Guadeloupe est le seul département français d'Amérique qui enregistre une baisse de son effectif communal, -9% entre 2000 et 2004, contre une stabilité en Martinique et une hausse de 6% en Guyane.

Evolution des effectifs communaux (base 100 en 2000)

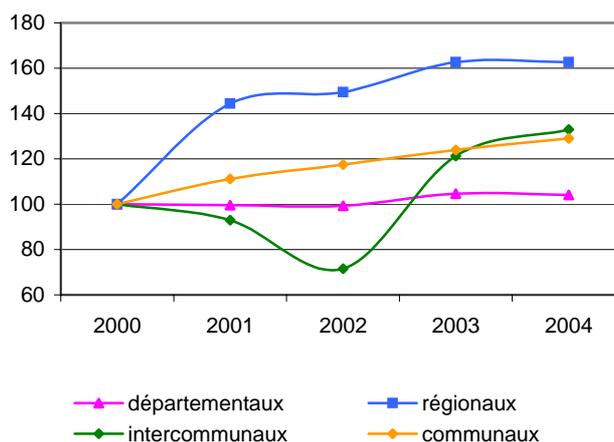


Source : Insee - Colter 2000 - 2004

Importante titularisation au sein du Conseil régional

Le nombre de titulaires des organismes départementaux, régionaux et communaux a fortement augmenté depuis 2000. Particulièrement le nombre de titulaires des organismes régionaux a progressé de 63%. Il a également fortement augmenté dans les communes (+29%) et plus faiblement dans les organismes départementaux (+4%). L'évolution des services intercommunaux est différente. En effet, une baisse importante de son personnel titulaire (-28%) jusqu'en 2002 a été suivie d'une hausse conséquente (+61 %) entre 2002 et 2004. Sur l'ensemble de la période 2000-2004, l'effectif a progressé de 33%. En Guadeloupe, il y a peu d'organismes intercommunaux, les variations d'effectifs peuvent être brutales. Ainsi la baisse enregistrée en 2002 est due en partie à l'arrêt de l'activité du syndicat intercommunal des eaux et d'assainissement de Basse-Terre (le 01/05/2002). A l'inverse, la création en 2003 de 82 postes à Basse-Terre par la Communauté de Communes du Sud Basse-Terre explique la hausse observée en 2003.

Nombre de titulaires (base 100 en 2000)



Source : Insee - Colter 2000 - 2004

Définitions : Le terme « collectivités locales » désigne les communes, regroupements de communes, conseils régional et général ainsi que les services d'incendie et de secours. Il inclut également les organismes publics d'aménagement et de construction, les établissements publics industriels et commerciaux, ainsi que les groupements d'intérêt public ou le centre national de la fonction publique territoriale. Les établissements communaux regroupent les communes, les centres communaux d'action sociale et les caisses des écoles.

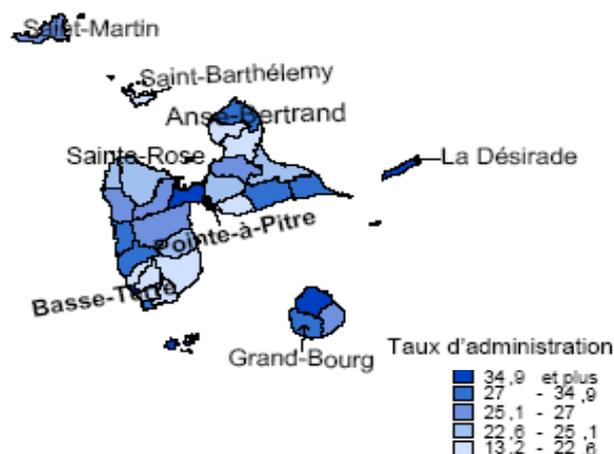
La loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 dite « Sapin » est la loi relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.



Le taux d'administration locale varie fortement entre les communes

Le taux d'administration locale moyen des communes de la Guadeloupe est de 28 agents pour 1 000 habitants contre 20 pour 1 000 en métropole. Cinq communes (Baillif, Gourbeyre, Saint-Claude, Saint-Barthélemy et Petit-Canal) ont un taux d'administration locale inférieur ou égal à la moyenne métropolitaine. Quatre communes (Désirade, Pointe-à-Pitre, Terre-de-Bas et Terre-de-Haut) équivalent à plus du double du taux moyen d'administration locale des communes métropolitaines. La faible taille de la population et la double insularité de la Désirade et des Saintes sont des éléments explicatifs probables de leurs forts taux d'administration locale. A Pointe-à-Pitre, le taux d'administration locale élevé (46 pour 1 000 habitants) résulte en partie de la fréquentation soutenue de la ville par des populations extérieures.

Taux d'administration locale par commune



Source : Insee-Colter 2004

Shirley MOLIA *

Définitions : Les "Autres" organismes correspondent aux associations syndicales autorisées, aux caisses de crédit municipal, aux offices publics d'HLM, aux offices publics d'aménagement et de construction ainsi qu'aux autres établissements publics locaux à caractère industriel et commercial.

Le taux d'administration locale d'une commune (ou d'un département) pour 1 000 habitants est le rapport, multiplié par 1 000, entre les effectifs des organismes communaux (ou départementaux) et la taille de la population communale (ou départementale) au recensement de 1999.

Source : Colter

L'enquête sur les effectifs des collectivités locales (Colter) est un des éléments du système d'information sur les agents des services publics. Elle est adressée tous les ans et de manière exhaustive aux sièges ou établissements principaux des collectivités locales stricto sensu (régions, départements, communes, organismes communaux et intercommunaux), aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux locaux, ainsi qu'aux organismes privés subventionnés majoritairement par des fonds publics locaux.

Pour en savoir plus :

Emplois communaux : nombreux, peu qualifiés, précaires - AntianeEco n°58 - Décembre 2003

(*) Au moment de la rédaction de cette publication, Shirley MOLIA était étudiante à l'Université des Antilles et de la Guyane.

Directeur de publication : René JEAN - Rédaction en chef : Sophie CELESTE -

